

## MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES DU SST



Selon les directives des CARSAT, ces stages doivent être réalisés selon une périodicité de 24 mois pour rester Sauveteur Secouriste du Travail.

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Les sessions de maintien et d'actualisation des compétences ont pour objectif de maintenir le SST en capacité d'intervenir efficacement dans une situation d'accident

Mettre à jour ses compétences de Sauveteur Secouriste du Travail afin de conserver sa certification

Re dynamiser la démarche de prévention de sa structure.

La périodicité des sessions de maintien et d'actualisation des compétences est fixée à 24 mois. Toutefois, il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place une formation continue plus fréquente.

### METHODES PEDAGOGIQUES :

- Cours théoriques sur vidéo projecteur
- Exercice pratique
- Interaction permanente entre le formateur et les stagiaires
- Visite des locaux.

### PUBLIC CONCERNE :

Personne souhaitant être sauveteur secouriste du travail.

**PRE REQUIS :** Avoir obtenu le certificat SST

### PRE-REQUIS RECYCLAGE :

- Être titulaire d'un titre de Sauveteur Secouriste du Travail en cours de validité (à présenter au formateur en début de stage).

### RECYCLAGE :

Recyclage tous les 2 ans (préconisation INRS).

**DUREE :** 1 jour (07 heures)

#### DATES :

Sessions inter : Voir calendrier

Sessions intra : A définir

#### HORAIRES

Dans nos locaux :

08h30- 12h00 / 13h30-17h00

Sur site : A définir

**LIEU :** Sur site ou dans nos locaux

**EFFECTIF :** 4 à 10 personnes

#### COUT (non assujetti à la TVA)

Inter : 150€/ Jour/ Personne

# OURAGAN FORMATION

Email : [contact@ouragan-formation.fr](mailto:contact@ouragan-formation.fr)

Tél : 06 15 24 50 95



## MATERIEL :

- Différents mannequins (adultes, enfants, nourrissons)
- Malette de maquillage
- Outils factices pour mise en situation
- Livret de fin de stage.

## ENCADREMENT :

La formation est dispensée par un formateur habilité pour la formation de SST et l'actualisation de leurs compétences.

Tous les intervenants sont des formateurs professionnels du secourisme certifié par l'INRS et spécialistes en prévention des risques professionnels.

## EVALUATION :

- Contrôle des connaissances à l'issue de la formation,
- Délivrance d'une attestation de formation.

## VALIDATION : Certificat SST

La validation de la formation est faite après une évaluation certificative des stagiaires sur deux domaines de compétences :

- Compétence 1 : Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail.
- Compétence 2 : Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

Il convient d'ajouter, le cas échéant, le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession.

La formation comporte une évaluation qui donne droit, si elle est satisfaisante, à la validation **du certificat de SST de l'INRS.**

## LE PLUS DE LA FORMATION :

- ✓ Sensibilisation des stagiaires aux risques et agir de façon préventive,
- ✓ Support audiovisuel et vidéos,
- ✓ Réflexion et échanges collectifs, mises en situation et cas pratiques sur site.

***Pour les personnes en situation de handicap merci de prendre préalablement contact avec nous pour définir les modalités de votre participation à cette action de formation.***

# OURAGAN FORMATION

Email : [contact@ouragan-formation.fr](mailto:contact@ouragan-formation.fr)

Tél : 06 15 24 50 95



## PROGRAMME :

### Rappels :

- Rappel sur les principes de base de la prévention
- Rappel sur la Protection et l'Alerte
- Révisions des gestes d'urgence.

### Actualisation de la formation :

- Aux risques spécifiques de l'entreprise ou de l'établissement.
- Aux modifications du programme.

### MODALITES D'EVALUATION D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- La formation comporte une évaluation formative réalisée tout au long de la formation et certificative au moment des cas concrets.
- L'évaluation donne droit, si elle est satisfaisante, au certificat de SST de l'INRS, délivré par l'organisme formateur.
- A l'issue de cette évaluation, un nouveau certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation certificative favorable de la part du formateur.

### **Bilan de fin de formation**

***Le recyclage doit être réalisée tous les deux 2 ans (1 journée de formation)***

*Mis à jour le 20 janvier 2023*